

Fiche de poste DIV1 – DSDEN du Finistère – mouvement départemental

FICHE DE POSTE : ENSEIGNANT DU SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE	
Intitulé du poste	<p>Poste d'enseignant au sein d'une formation militaire relevant du service militaire volontaire.</p> <p>Cadres militaires et professeurs de l'Education nationale, une synergie efficace au service des jeunes décrocheurs scolaires et éloignés du marché de l'emploi.</p>
Implantation du poste	Mission à réaliser au sein de la formation du service militaire volontaire localisée à Brest (29200)
Contexte général / Public bénéficiaire	<p>Le SMV est un dispositif d'insertion socio-professionnelle de jeunes adultes, âgés de 18 à 25 ans révolus, peu ou pas diplômés, en décrochage scolaire et ou social, éloignés du marché de l'emploi.</p> <p>Volontaires pour intégrer ce dispositif ces jeunes reçoivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une formation militaire, humaine et comportementale ; • Une remise à niveau scolaire permettant l'acquisition ou la consolidation des savoir de base, soutenue par des enseignants mis à disposition dans les centres SMV par l'éducation nationale ; • L'acquisition de compétences nouvelles : permis de conduire, certificat de formation générale (CFG), certificat de sauveteur secouriste au travail, passeport de compétences informatiques (B2I) ; • Une formation professionnelle pré qualifiante ou certifiante. <p>L'objectif de ce parcours global est de maximiser les chances de cette population d'accéder à un emploi ou de reprendre un cursus scolaire et/ou professionnel.</p>
Obligations réglementaires de service (à définir)	<p>Les obligations réglementaires de l'enseignant en service au sein d'une formation du SMV sont spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le volume horaire hebdomadaire est aligné sur celui de l'établissement (règlement de service intérieur) ; • Les vacances scolaires peuvent être décalées en fonction de la programmation des entrées en formation. <p>L'organisation du service s'articule selon 2 axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Des heures d'enseignement proprement dites, soit 864 heures + 108 heures annuelles (24 heures en face à face pédagogique et 3 heures hors face à face) d'enseignement réparties sur 36 semaines annuelles ; ces heures sont aménagées de façon à prendre en compte les contraintes de la formation administrative (heures d'enseignement décalées lors des formations professionnelles) ; elles peuvent s'effectuer par roulement entre enseignants pour permettre la continuité du service lors des congés scolaires ; 2. Des activités hors face à face pédagogique afin de répondre aux besoins particuliers du régiment, soit 5 heures hebdomadaires de coordination et de concertation dédiées : <ul style="list-style-type: none"> • à l'identification des besoins des volontaires ; • à l'organisation des activités pédagogiques et à leur articulation avec les autres moyens mis en œuvre dans le cadre du dispositif de formation ; • à des réunions de coordination avec les différents des acteurs du dispositif ; • au suivi des acquis des élèves et à la constitution des groupes de besoins ; • à l'élaboration d'outils pédagogiques ; • à l'enseignement auprès de personnes majeures et prioritairement auprès de celles qui sont en situation d'illettrisme ou d'apprentissage du FLS (Français langue seconde). La priorité est donnée à l'apprentissage des savoirs de base et à l'apprentissage du FLS ; • à l'accompagnement des volontaires dans leur projet professionnel ; • aux entretiens individuels. <p>Ces heures peuvent être majorées en fonction des impératifs de service auxquels participe le professeur : cérémonies, missions qui peuvent occasionner de façon ponctuelle des déplacements etc...</p>
Contraintes particulières liées au contexte d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> • Poste incompatible avec l'exercice à temps partiel ; • Disponibilité importante ; • Les délais contraints : la remise à niveau scolaire avec l'atteinte des objectifs fixés supra est à réaliser en 3 mois et non sur une année scolaire ; • Une programmation parfois contrariée : les spécificités du SMV (visite officielle, réajustement occasionnel des groupes, cérémonies etc.) peuvent entraîner des modifications sur l'emploi du temps et amener l'enseignant à revoir sa préparation ou son organisation. Nécessité d'une pédagogie réactive. • Niveau des volontaires stagiaires hétérogène (de l'illettré au bachelier) ce qui nécessite de l'enseignant une grande souplesse et un ajustement permanent de sa pédagogie. • Stagiaires volontaires ayant peu d'appétence pour les matières théoriques. • Polyvalence de l'enseignant qui se trouve au carrefour de l'enseignement ordinaire, de l'enseignement spécialisé et de la formation professionnelle ce qui implique une remise en cause systématique. • Un public cible souvent au parcours de vie difficile qui réclame une attention et une vigilance particulières. • Prise en compte de l'accompagnement et de la formation d'un agent du service civique.
Situation administrative	Mis à disposition du ministère des Armées.
Position du poste	<p>L'enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • est placé sous l'autorité hiérarchique de l'Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale pour les enseignants du 1^{er} degré ; • est placé sous l'autorité fonctionnelle du commandant de la formation administrative du service militaire volontaire dans laquelle il exerce ; • entretient des relations fonctionnelles internes avec l'officier directeur général de la formation et les cadres militaires de la compagnie de formation professionnelle auquel est rattaché le volontaire stagiaire ;

	<ul style="list-style-type: none"> est le tuteur référent des engagés des services spécifiques missionnés pour l'appuyer dans la remise à niveau des stagiaires ; est, pour la partie « remise à niveau scolaire », l'adjoint privilégié du directeur général de la formation ; entretient des relations étroites avec les cadres de proximité appelés les chefs de section. Il traite avec eux pour tout ce qui touche aux éventuels problèmes de comportement des volontaires ; entretient avec sa hiérarchie (MEN) des relations suivies (compte-rendu d'activité, résultats aux CFG etc.).
Finalité du poste	Intégrés à l'équipe pédagogique et aidés par des répétiteurs du service civique, le professeur assure la remobilisation et la remédiation scolaire des volontaires stagiaires, l'acquisition et/ou la consolidation des savoirs de base nécessaires à une insertion socio-professionnelle, au travers d'une remise à niveau scolaire , d'une pédagogie adaptée et d'un accompagnement individualisé (programme sur mesure selon le niveau scolaire de l'apprenant, préparation au diplôme du CFG ou à la certification CléA).
Missions principales	<p>Au plan pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> évaluer les niveaux et constituer les groupes de besoin ; contribuer à l'élaboration de parcours d'apprentissage personnalisés au vu des bilans scolaires et du positionnement en illettrisme effectués pour chacun des volontaires lors des premières semaines de formation ; Utiliser en appui des cours de remise à niveau scolaire un logiciel de remédiation cognitive dédié (GERIP) ; dispenser aux volontaires l'enseignement nécessaire à l'acquisition de compétences et de connaissances de base (en mathématiques, français, bureautique) pour préparer la passation d'examens, leur projet professionnel et leur insertion socioprofessionnelle ; développer des démarches pédagogiques donnant du sens à la formation proposée afin de remobiliser la personne et de restaurer une relation positive aux apprentissages (<i>privilégier les situations en rapport avec la vie pratique et le monde de l'entreprise en prenant appui sur le projet professionnel de la personne</i>) ; développer, chez chaque volontaire, la maîtrise des outils numériques pour lui permettre de devenir le plus autonome possible et rendre les apprentissages plus efficaces (<i>utilisation d'applications en ligne et de logiciels spécifiques</i>) ; assurer auprès des volontaires stagiaires la fonction d'accompagnement dans la construction de son parcours professionnel ; participer à l'élaboration de bilans personnalisés à l'orientation et à l'insertion professionnelle ; développer une activité de veille dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme ; assurer le suivi des jeunes services civiques (formation, exécution de la mission) placés sous l'autorité des professeurs qui participent à la remise à niveau scolaire des volontaires. <p>En lien avec le directeur général de la formation (DGF) :</p> <ul style="list-style-type: none"> identifier, en fonction des résultats obtenus aux évaluations initiales, les volontaires devant bénéficier prioritairement d'une formation centrée sur l'acquisition ou la consolidation des savoirs fondamentaux ; constituer des groupes de besoins ; soumettre au DGF des propositions pour diversifier les parcours d'apprentissage et les rendre plus efficaces (en lien avec le secteur associatif) ; en lien avec l'ensemble des membres de l'équipe d'encadrement et en relation avec l'état-major du SMV, contribuer à l'évaluation et à la régulation du dispositif afin de le rendre plus efficient et d'être plus performant dans le domaine de l'insertion des volontaires du SMV ; concevoir un parcours de formation modulaire qui tient compte des contraintes du centre et du programme global (entrées en formation échelonnées, permis de conduire, formations professionnelles...) <p>En lien avec les cadres militaires de la compagnie professionnelle à laquelle est rattaché le volontaire stagiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> positionner les volontaires du SMV en matière d'illettrisme (utilisation du logiciel GERIP) ; préparer les volontaires au CFG et en parallèle à la certification CléA dans les domaines 1,2 et 3 (français, mathématiques et TUIC) ; <p>préparer les volontaires à la passation et à l'obtention des diplômes et des certifications reconnues (CFG, DNB professionnel, CAP) et/ou les accompagner dans leurs projets de poursuite d'études ;</p>
Connaissances, compétences et qualités requises	<ul style="list-style-type: none"> bonne connaissance du système éducatif dans son ensemble et du champ de l'adaptation scolaire ; expérience professionnelle auprès d'adolescents en difficulté ; expérience de la formation pour adultes souhaitée ; maîtrise de soi, discrétion, respect du règlement militaire ; capacité à prendre de la distance par rapport au profil du public accueilli ; disponibilité, capacité à convaincre, qualités de communication, aptitude au travail en équipe ; capacité d'ouverture aux innovations dans les domaines pédagogiques (<i>pédagogie de projet, du détour...</i>) ; capacité à travailler en partenariat (<i>autorités militaires, associations...</i>) ; adaptabilité à un milieu spécifique : les séquences d'enseignement s'inscrivent dans des structures souples, évolutives dans le temps et pouvant comporter des prises en charge variables en terme de niveaux d'enseignement et de durée ; bonne maîtrise des outils numériques : traitement de textes, tableurs, applications au service de la personnalisation des parcours ; aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages ; sens de la rigueur, de l'organisation et de la gestion administrative ; capacités d'analyse, d'écoute, de synthèse d'initiative et autonomie ; qualités relationnelles et de communication : maintenir une relation efficace et constructive entre le commandement militaire et les services de l'Education nationale ; capacité à respecter la confidentialité.

Eléments de rémunération	L'enseignant percevra le traitement éducation nationale selon le grade et l'échelon, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités et/ou bonifications indiciaires instituées par un texte législatif ou réglementaire qu'il percevait au titre de l'emploi qu'il occupait avant sa mise à disposition. A ces éléments de rémunération pourront s'ajouter des indemnités pour compenser les sujétions particulières liées aux conditions spécifiques d'exercice du métier.
Modalités de recrutement	Les candidats feront parvenir une lettre de motivation et un CV sous couvert de leur responsable hiérarchique. Les candidats seront sélectionnés après lecture des lettres de motivation et des CV pour passage devant une commission mixte (représentants du centre SMV) présidée par l'IEN en charge de l'adaptation scolaire.

Régime indemnitaire	- ind 1914 = Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves pour les enseignants du 1 ^{er} degré Montant : 1200 euros bruts annuels soit 100 euros bruts mensuels
---------------------	--